

# Pratique avancée en ergothérapie

---

Document de base

Octobre 2019

Ce document cadre a été élaboré grâce à la collaboration de représentantes de la pratique, des hautes écoles spécialisées et de l'association professionnelle:

Pratique professionnelle:	Angela Nacke
Haute école spécialisée:	Claudia Galli Hudec
Association professionnelle:	Colette Carroz, Iris Lüscher, Sandra Schneider

**Remarque préalable sur l'usage de la langue:**

comme dans les autres documents de l'Association Suisse des Ergothérapeutes (ASE), nous renonçons, pour assurer une meilleure lisibilité de ce document, à utiliser systématiquement le féminin et le masculin pour désigner des personnes (p. ex.: patiente et patient). Dans ce texte, le féminin est employé lorsqu'il est question des ergothérapeutes et le masculin pour toutes les autres désignations de personnes, mais ils font bien entendu à chaque fois indifféremment référence à des femmes et des hommes. Le traitement ergothérapeutique place le client au centre de sa démarche. C'est pourquoi le terme de client et non de patient sera utilisé dans ce document afin de désigner les personnes qui, en raison d'une maladie ou d'un handicap, recourent à l'ergothérapie en tant que prestation de santé.

**Liste des abréviations**

ASE	Association Suisse des Ergothérapeutes
BSc	Bachelor of Science
CI HES	Communauté d'intérêt hautes écoles spécialisées
ESP	Extended Scope of Practice (pratique élargie)
FSAS	Fédération Suisse des Associations professionnelles du domaine de la Santé
MAS	Master of Advanced Studies
MSc	Master of Science
PA	Pratique avancée

# Contenu

<b>1. Introduction et cadre contextuel</b>	<b>4</b>
<b>2. Processus</b>	<b>5</b>
<b>3. Définition</b>	<b>6</b>
<b>4. Exigences</b>	<b>7</b>
4.1 Domaines d'activité	<b>8</b>
<b>5. Compétences pour la PA en ergothérapie</b>	<b>10</b>
<b>6. Conclusion et perspectives</b>	<b>12</b>
<b>7. Bibliographie</b>	<b>13</b>
<b>8. Index des figures</b>	<b>14</b>
<b>9. Annexes</b>	<b>15</b>
9.1 Vue d'ensemble des compétences finales dans le domaine de l'ergothérapie (CanMEDS)	<b>15</b>
9.2 Autres domaines d'activité	<b>20</b>

# 1. Introduction et cadre contextuel

Depuis plusieurs années, le domaine de la santé et la pratique de l'ergothérapie ont de plus en plus besoin de professionnelles capables d'assumer des tâches dépassant leurs compétences de base. L'évolution démographique caractérisée par une polymorbidité en hausse, des maladies chroniques et le développement de la médecine de pointe renforcent la pénurie de personnel qualifié ce qui entraîne des lacunes de prise en charge. La pénurie est encore aggravée par le transfert des traitements du domaine hospitalier vers l'ambulatoire. Des domaines tels que la coordination interprofessionnelle ou la gestion des cas, le développement de la qualité, la gestion des projets, la représentation des intérêts de l'ergothérapie sur le plan politique, mais aussi les préoccupations des clients, jouent un rôle important dans ce contexte (Künzi, Jäggi, & Dutoit, 2013).

L'ergothérapie a de plus en plus besoin d'expertes en mesure d'examiner les preuves scientifiques des prestations thérapeutiques, de les développer, et ainsi d'assumer de nouveaux rôles dans le domaine des soins. Depuis longtemps déjà, des discussions ont lieu dans la profession concernant les perspectives professionnelles des étudiantes en Master of Science (MSc) et en Master of Advanced Studies (MAS). En outre, les responsables d'équipe et les employeurs perçoivent un besoin croissant de définir des modèles de carrière permettant de rendre la profession plus attractive.

Depuis quelques années, tant au niveau international qu'en Suisse, le thème de l'élargissement des compétences des professionnels de la santé fait l'objet de discussions. Au moment d'élaborer la loi sur les professions de la santé, il a également été question de réglementer des rôles élargis, importants en matière de protection des clients (Dutoit, Künzi, & Jäggi, 2013).

C'est dans ce contexte que l'Association Suisse d'Ergothérapie (ASE) a élaboré, en collaboration avec des représentantes des écoles d'ergothérapie des HES et de la pratique professionnelle, le présent document de base *Pratique avancée en ergothérapie*. Ce document vise à aider les ergothérapeutes et les employeurs à introduire un élargissement des rôles et des domaines de responsabilité des ergothérapeutes. Il explique ce qu'est la pratique avancée en ergothérapie, quelles sont les conditions préalables à son accès et quelles compétences en font partie.

## 2. Processus

En Suisse, les premiers travaux sur le thème de la PA en ergothérapie ont été initiés au sein de l'ASE en 2011. Dans un premier temps, les diverses exigences préalables et les compétences possibles pour la PA ont fait l'objet d'un large débat. Une fois le cadre posé, l'avis des sections de l'ASE a été demandé, ce qui a permis d'inclure d'emblée la pratique professionnelle dans le processus. Dans un deuxième temps, le thème de la PA en ergothérapie a été mis en consultation et discuté deux fois par an dans les réunions de «dialogue» avec les trois hautes écoles spécialisées. Parallèlement, la thématique a été régulièrement abordée dans le groupe d'intérêts des hautes écoles spécialisées (CI HES) de la Fédération Suisse des Associations professionnelles du domaine de la Santé (FSAS). Grâce à ces différentes étapes, la rédaction de ce document cadre a bénéficié d'un large soutien et s'inscrit dans le paysage national.

Enfin, en 2018, un groupe de travail a été créé pour la rédaction finale. Intégrer dans le groupe les différentes perspectives, à savoir celles de la pratique professionnelle, celles des hautes écoles spécialisées ainsi que celles de l'association professionnelle, était une priorité absolue pour sa composition.

Le groupe de travail a formulé les compétences de la PA en ergothérapie pour la Suisse sur la base des rôles CanMEDS. Ainsi, ce document permet de mettre en évidence et de rendre compréhensible la distinction entre les diplômes de bachelor (BSc) et de master (MSc) en ergothérapie (Frank, Snell, & Sherbino, 2015). Entre-temps, le processus a été légèrement retardé en raison du remaniement des compétences finales pour les diplômes BSc/MSc des hautes écoles spécialisées.

### 3. Définition

Il n'existe pas pour l'ergothérapie, de définition internationale harmonisée de la pratique avancée. C'est pourquoi différents termes sont utilisés pour décrire des rôles étendus. La littérature propose deux termes qui ne sont pas clairement distincts: *advanced practice* (ou pratique avancée, PA) et *extended scope of practice* (pratique élargie, PE). En Grande-Bretagne, c'est l'appellation *extended scope of practice* qui est la plus usuelle. Les ergothérapeutes et d'autres professionnels de la santé ESP sont employés pour soulager la surcharge de travail d'autres groupes professionnels et ainsi alléger la tension dans le système socio-sanitaire. Les temps d'attente se voient ainsi réduits et la qualité des traitements augmentée tout en permettant la continuité des soins. On ne trouve que très rarement le terme d'*advanced practice* dans les pratiques professionnelles en Grande-Bretagne. En Suède l'accent est porté sur la spécialisation et le terme de pratique avancée n'est que peu utilisé. En Suisse également, il n'existe actuellement aucune définition harmonisée de la pratique avancée pour l'ergothérapie (Dutoit et al., 2013).

La pratique avancée (PA) désigne notamment une pratique s'inscrivant dans un continuum dans lequel les praticiens développent leurs connaissances, compétences et conduites professionnelles à un niveau élevé (Council for Healthcare Regulatory Excellence, 2009). Cela leur permet d'agir dans des situations plus complexes avec d'avantage d'autonomie, ainsi que de responsabilités cliniques et légales. Les praticiens avancés interviennent dans divers domaines, tant en médecine générale que dans le cadre de différentes spécialisations. Künzi et al. (2013, p. 3) définissent la PA comme:

«la pratique professionnelle élargie de personnes expérimentées qui, grâce à leurs connaissances scientifiques approfondies dans leur domaine d'activité, sont à même d'assumer des tâches dépassant le cadre de leurs responsabilités habituelles. Ces praticiens avancés ont la capacité de prendre des décisions cliniques complexes et contribuent ainsi au développement de pratiques professionnelles basées sur des preuves.»

D'après ces définitions, la pratique avancée en ergothérapie fait référence à une pratique approfondie et élargie de l'ergothérapie. Une pratique élargie peut signifier la prise en charge, à des degrés divers, de domaines d'activités qui jusqu'à présent ne faisaient pas partie de ceux de l'ergothérapie au sens strict. Afin que ces nouvelles activités puissent être assurées avec compétence auprès des clients dans les domaines hospitaliers et ambulatoires, il convient de garantir la formation continue nécessaire à un tel élargissement.

La PA en ergothérapie n'est encore régie par aucune loi au niveau fédéral, ce qui signifie que les conditions cadres – juridiques et financières – relatives à l'exercice de compétences élargies n'ont pas encore été déterminées (Kieser, 2016). La réglementation de la PA a été examinée par l'OFSP lors de la procédure de consultation de la loi sur les professions de la santé, mais elle n'a pas été retenue. Or, aujourd'hui des ergothérapeutes titulaires d'un master occupent déjà des rôles ou fonctions relevant de la pratique avancée (Künzi et al., 2013).

Dans ce document-cadre l'appellation de pratique avancée doit être distinguée des termes *extended scope of practice* et spécialistes (Council for Healthcare Regulatory Excellence 2009).

## 4. Exigences

En Suisse, l'évolution des profils de pratique avancée dans les professions de la santé est différente selon les groupes professionnels. Elle concerne en particulier les infirmiers, sages-femmes, diététiciens, physiothérapeutes et ergothérapeutes (Künzi et al., 2013).

Jusqu'à présent, les profils PA en évolution dans les professions de la santé s'accordent à dire que sur la base du diplôme de BSc (et donc de la qualification professionnelle), le diplôme de MSc vient renforcer les compétences scientifiques. Celles-ci doivent être combinées à l'expérience professionnelle et à la formation continue dans un domaine spécialisé pour conduire à un profil professionnel spécialisé.

Lors des échanges avec les diverses associations professionnelles, notamment au sein de la FSAS et avec les directions des filières master, une attention particulière a été portée à ce que toutes les professions de la santé fixent des exigences de base similaires afin de permettre une véritable comparaison ainsi qu'une possibilité de réglementation par la loi sur les professions de la santé.

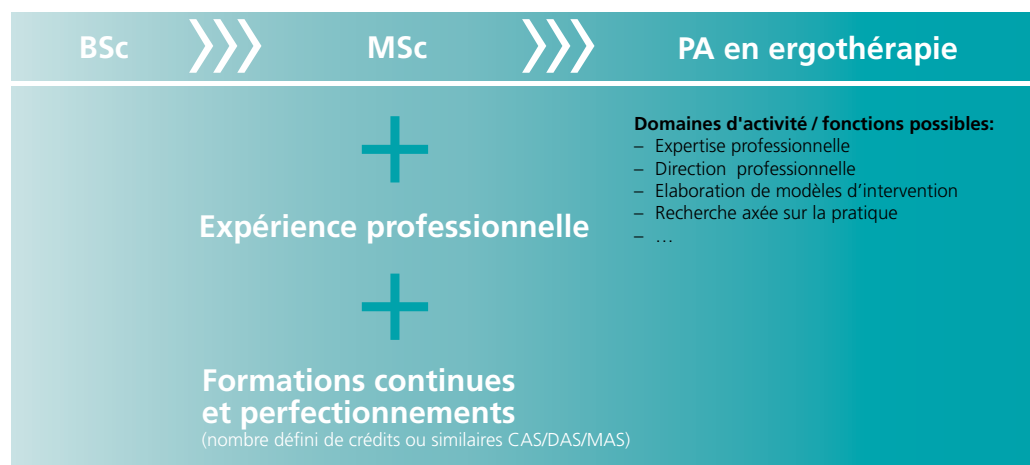
Les conditions suivantes sont prévues pour la PA en ergothérapie:

- MSc en ergothérapie, les MSc dans des disciplines voisines seront étudiés sur dossier
- 2 ans d'expérience professionnelle à 100 % en tant qu'ergothérapeute ou fonction équivalente
- preuve de la spécialisation dans un domaine particulier par une formation continue
- preuve de formation continue en gestion de la qualité, planification de projet et dans le domaine de la santé/de la politique de la santé

Dans une étape ultérieure, il conviendra de se demander si l'ASE souhaite mettre en place sur le long terme un titre de pratique avancée en ergothérapie.

La représentation suivante (figure 1, source cf. annexe 9.2), simplifiée et non exhaustive, permet d'obtenir une vue d'ensemble:

**Figure 1:** Domaines d'activité pour les ergothérapeutes avec PA (2019)



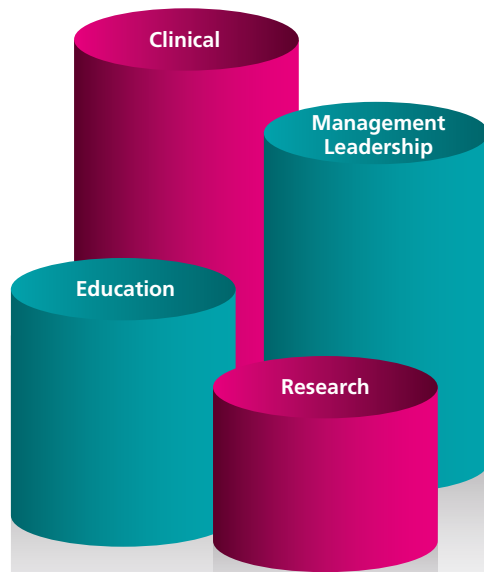
#### 4.1 Domaines d'activité

La pratique avancée dépasse les compétences professionnelles usuelles. Etant donné qu'il n'existe pas encore de profil défini, les conceptions de la PA sont variées et dépendent de la situation spécifique ainsi que du besoin de l'employeur.

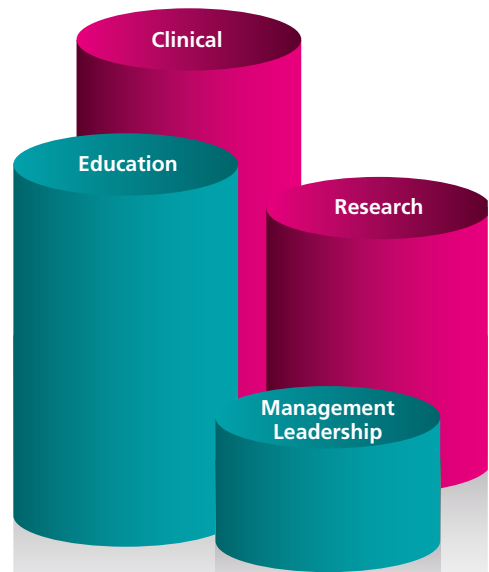
Le schéma ci-dessous met en évidence les quatre éléments contenus dans la pratique avancée: clinique, enseignement, gestion/leadership et recherche (figure 2). Selon la pondération et la configuration de ces éléments, la PA est différemment orientée. En outre, il est nécessaire de formuler clairement les compétences utiles à la PA en ergothérapie dans ces différents domaines d'activité. Ceci permet de définir et de remplir les rôles de pratique avancée avec de compétences diverses.

#### Exemples de pondération différente des éléments de la pratique avancée

**Figure 2:** Pillars of Advanced Practice (National Leadership and Innovation Agency for Healthcare (2010, p. 14)



**Figure 3.** Advanced Practice clinical role with a large management element



**Figure 4.** Advanced Practice clinical role with strong research / teaching elements



Peu d'études, même au niveau international, ont été réalisées sur les effets du recours aux praticiens avancés sur l'état de santé des clients (Dutoit et al., 2013). La littérature est également peu fournie sur leurs domaines d'activité. Les sources existantes mettent en lumière les différents champs d'activité potentiels, allant des offres spécifiques à un diagnostic donné jusqu'aux modèles de soins. Voici quelques exemples pour quelques domaines d'intervention analysés: Arthrite (Lineker et al. 2011), thérapie de la main (Ellis & Kersten, 2001; 2002; Ellis, Kersten, & Sibley, 2005; Rose & Probert, 2009), soins intensifs en néonatalogie et pédiatrie (Case-Smith 1994; King et al. 2008; Tanta & Youngblood; 2010) et santé mentale (Eklund & Hallberg, 2001).

Lors des échanges à propos de la loi sur les professions de la santé, des domaines potentiels d'activité comprenant des tâches élargies pour des professions de la santé ont été envisagés:

- expertise professionnelle dans des situations thérapeutiques complexes
  - conduite d'interventions dans des situations complexes
  - coordination de cas
  - offres de formation pour des groupes spécifiques (clients, proches, autres soignants p. ex. dans établissements médico-sociaux)
- leadership professionnel et développement de son domaine spécifique
  - assurance et développement de la qualité
  - conseil spécialisé à des ergothérapeutes
- élaboration de modèles d'intervention
- recherche axée sur la pratique

## 5. Compétences pour la PA en ergothérapie

Les compétences pour la PA en ergothérapie sont acquises par l'obtention d'un Master of Science, l'expérience professionnelle ainsi que par une formation continue spécifique (annexe 8.1). De façon similaire à la formulation des compétences finales spécifiques à la profession dans la loi sur les professions de la santé, le groupe de travail a défini les compétences pour la PA en ergothérapie au moyen des rôles CanMEDS (Frank et al., 2015).

### Experte

#### PA

- A1** Elles sont expertes dans les théories, modèles et concepts d'ergothérapie. A cette fin, elles tiennent compte des diverses perspectives de la profession, de la science de l'occupation et d'autres sciences de référence. Elles peuvent les justifier et les mettre en pratique dans des situations complexes ou nouvelles et les transférer dans les nouveaux modèles de soins.
- A2** Elles développent, mettent en œuvre et évaluent dans leur domaine spécialisé des concepts et stratégies visant l'actualisation des approches de soins à l'intention des parties prenantes.
- A3** En plus des évaluations d'ergothérapie, elles effectuent de manière autonome des évaluations cliniques dans leur domaine spécialisé et décident des mesures appropriées.
- Elles mettent leurs connaissances régulièrement à jour et sont capables d'évaluer de manière critique, les théories, nouvelles ou existantes, en lien avec l'ergothérapie, la santé, la maladie et le handicap et d'en tirer les conséquences.
- A4** Elles réfléchissent à l'influence de la société, de la culture et de la diversité sur l'occupation, la participation, la santé et le bien-être des individus et de la société, et en tirent des recommandations pour la pratique ergothérapeutique. Elles sont en mesure d'implémenter de nouvelles offres et de nouveaux modèles d'intervention.
- A5** Elles soutiennent le développement des prestations ergothérapeutiques, identifient les besoins en recherche et assurent l'intégration des résultats de la recherche et des projets de recherche cliniques dans leurs prestations ou leur équipe.

### Communicatrice

#### PA

- B1** Elles disposent de bonnes compétences de négociation, savent communiquer en fonction de leur rôle, de leur fonction et de leur position.
- Elles connaissent et réfléchissent à leur rôle et à celui des autres professions et contribuent ainsi à une communication constructive et adaptée.
- B2** Elles assurent la représentation des intérêts de leur propre profession. Elles disposent de compétences pour mener des négociations et sont en mesure de les conduire de façon efficace.
- + B3** Elles reconnaissent les besoins et les attentes de leurs clients ainsi que des autres professions.
- B3** Elles sont en mesure d'initier des processus de recherche de solutions et participent activement à la mise en place de consensus dans les équipes intra- et interprofessionnelles.

## Collaboratrice

### PA

Elles participent activement à une collaboration interprofessionnelle efficace.

**C1** Elles s'engagent de manière proactive et prennent en charge des projets d'ordre intra- ou interprofessionnel.

Elles partagent la responsabilité du développement et de la mise en œuvre de lignes directrices cliniques et de parcours de soins pertinents.

**C2** Elles assurent que les interventions basées sur des données probantes et centrée sur le client sont mises en œuvre dans la pratique ergothérapeutique et interprofessionnelle.

**C3** Elles soutiennent activement une collaboration interprofessionnelle efficace.

## Leader/porteuse de responsabilité

### PA

Elles sont responsables de projets en matière de prise en charge intra- ou interprofessionnelle.

**D1**  
- Elles répondent de la gestion de la qualité de leur service

**D3** Elles répondent de l'assurance et du développement de la qualité des interventions ergothérapeutiques selon l'état de l'art («state of the art»).

## Rôle de promotrice de la santé/avocate de la santé

### PA

**E1** Dans le cadre de leurs activités, elles prennent position dans les débats actuels en matière de politique de santé et défendent les intérêts de la profession.

+  
**E2** Elles s'engagent dans de nouveaux champs d'activité avec comme motivation le droit à des occupations significatives au sens de l'égalité des chances pour tous les groupes de la population.

## Apprenante/superviseuse

### PA

**F1** Elles garantissent et encouragent le transfert des savoirs théoriques dans la pratique de leur équipe.

**F2** -

## Professionnelle

### PA

**G1**  
- Elles sont au fait des dernières connaissances professionnelles et de la politique des associations professionnelles et sont capables de les communiquer.

**G3** Elles veillent à ce que les directives éthiques professionnelles soient respectées et que les ressources soient utilisées de manière appropriée dans leur domaine d'activité.

## 6. Conclusion et perspectives

Ce document de base de l'ASE aide à relever les défis du système complexe des soins de santé en Suisse.

La définition des compétences élargies, en Suisse mais aussi au niveau international, est en pleine évolution, ce document ne se veut donc pas définitif.

L'ASE étudiera prochainement la possibilité d'attribuer un titre de praticien avancé. Des lignes directrices et spécifications correspondantes sont en cours d'élaboration.

**Nous adressons nos sincères remerciements pour leur grand engagement à toutes les personnes qui ont participé à ce processus.**

## 7. Bibliographie

- Case-Smith, J. (1994): Defining the Specialization of Paediatric Occupational Therapy, *The American Journal of Occupational Therapy*, Vol. 48, No. 9, 791-802.
- Council for Healthcare Regulatory Excellence (2009): *Advanced Practice: Report to the four UK Health Departments*
- Dutoit, L., Künzi, K., & Jäggi, J. (2013) *Advanced Practice Ergotherapeut/innen und Hebammen*. ZHAW. Winterthur. Heruntergeladen von [www.zhaw.ch/de/zhaw/hochschul-online-publikationen.html](http://www.zhaw.ch/de/zhaw/hochschul-online-publikationen.html) am 11.10.17.
- Eklund, M., & Hallberg I.R. (2001): Psychiatric occupational therapists' verbal interaction with their clients, *Occupational Therapy International* 8(1), 1-16.
- Ellis, B., & Kersten, P. (2001): An Exploration of the Developing Role of Hand Therapists as Extended Scope Practitioners, *British Journal of Hand Therapy* 6(4), 126–130.
- Ellis, B., & Kersten, P. (2002): The Developing Role of Hand Therapists within the Hand Surgery and Medicine Services: an Exploration of Doctors' Views, *British Journal of Hand Therapy* 7(4), 119–123.
- Ellis, B., Kersten, P., & Sibley, A. (2005): A Delphi Study of the Role Parameters and Requirements of Extended Scope Practice in Hand Therapy, *British Journal of Hand Therapy* 10(3/4), 80–86.
- Frank, J.R., Snell, L. & Sherbino, J. (Hrsg.) (2015). *CanMEDS 2015 Physician Competency Framework*. Ottawa: Royal College of Physicians and Surgeons of Canada.
- Kieser, U. (2016). Advanced Practice Nurse and Clinical Nurse Specialist - neue Entwicklungen bei Pflegefachpersonen. *Pflegerecht*, 5(3), 130-141.
- King, G., Bartlett, D.J., Currie, M., Gilpin, M., Baxter, D., Willoughby, C.,... Strachan, D. (2008): Measuring the Expertise of Paediatric Rehabilitation Therapists, *International Journal of Disability, Development and Education*, Vol. 55, No. 1, 5–26.
- Künzi, K., Jäggi, J., & Dutoit, L. (2013). *Aktueller Stand der schweizerischen Diskussion über den Einbezug von hoch ausgebildeten nichtärztlichen Berufsleuten in der medizinischen Grundversorgung*. Bern: Schweizerisches Gesundheitsobservatorium.
- Lineker, S.C., London, K., Shupak, R., Schneider, R., MacKay, C., & Varatharasan, N. (2011): Arthritis Extended-Role Practitioners: Impact on Community Practice (An Exploratory Study), *Physiotherapy Canada* 63(4), 434–434.
- Rose, R., & Probert, S. (2009): Development and implementation of a hand therapy extended scope practitioner clinic to support the 18-week waiting list initiative, *Hand Therapy* 14, 95–104.
- Tanta, K. J., & Youngblood Langton, S. (2010): NICU Primer for Occupational Therapists: Exploring the Needs of Fragile Infants, the Context in Which They Are Cared For, and the Role of OT in This Specialized Practice Area—Part I of II, *Journal of Occupational Therapy, Schools, & Early Intervention* 3(2), 179–186.

## 8. Annexes

**Figure 1 – Domaines d'activité pour les ergothérapeutes avec PA (2019):**  
figure réalisée par nos soins.

**Figure 2 – NHS National Leadership and Innovation Agency for Healthcare (2010):**  
Framework for Advanced Nursing, Midwifery and Allied Health Professional Practice in  
Wales, Llanharan. Tiré:  
[https://www.wales.nhs.uk/sitesplus/documents/829/NLIAH%20Advanced%20Practice%20  
Framework.pdf](https://www.wales.nhs.uk/sitesplus/documents/829/NLIAH%20Advanced%20Practice%20Framework.pdf) (consulté le 29 avril 2019)

## 9. Annexes

### 9.1 Vue d'ensemble des compétences finales dans le domaine de l'ergothérapie (CanMEDS)

---

#### <sup>1</sup> Bachelor of Science

Les compétences finales du Bachelor of Science ont été approuvées par la LPSan.

#### <sup>2</sup> Master of Science

Les compétences finales du Master of Science sont en cours d'élaboration et n'ont pas encore été validées par l'OFSP.

#### <sup>3</sup> Advanced Practitioner

Première version des compétences finales des praticiens avancés, sur la base des compétences finales Bsc et Msc.

Versions compétences finales:

– **BSc: 25.09.2017<sup>1</sup>**

– **MSc: 08.12.2018<sup>2</sup>**

– **PA: 29.04.2019<sup>3</sup>**

## A) Experte

	BSc	MSc	PA
<b>A1</b>	Elles comprennent les fondements conceptuels et les théories internationalement reconnues de l'ergothérapie, de la science de l'occupation et des disciplines scientifiques de référence et appliquent efficacement leurs compétences d'expertes en facilitation des occupations afin de favoriser la participation à la société de leur clientèle.	Elles réfléchissent et évaluent les théories et les concepts de l'ergothérapie, en tenant compte des diverses perspectives de la profession, de la science de l'occupation et d'autres sciences apparentées, et en tirent des conséquences pour la pratique ergothérapeutique.	Elles sont expertes dans les théories, modèles et concepts d'ergothérapie. A cette fin, elles tiennent compte des diverses perspectives de la profession, de la science de l'occupation et d'autres sciences de référence. Elles peuvent les justifier et les mettre en pratique dans des situations complexes ou nouvelles et les transférer dans les nouveaux modèles de soins.
<b>A2</b>	Elles mènent et coordonnent sous leur propre responsabilité la démarche d'ergothérapie centrée sur le client et sur les occupations.	Elles développent des interventions ergothérapeutiques innovantes et basées sur des données probantes, les mettent en pratique et les évaluent.	Elles développent, mettent en oeuvre et évaluent dans leur domaine spécialisé des concepts et stratégies visant l'actualisation des approches de soins à l'intention des parties prenantes.
<b>A3</b>	Elles déterminent et justifient les méthodes d'évaluation et d'intervention appropriées, spécifiques à la situation et scientifiquement fondées, et les emploient correctement.	Elles évaluent et développent des méthodes d'évaluation et d'intervention.	En plus des évaluations d'ergothérapie, elles effectuent de manière autonome des évaluations cliniques dans leur domaine spécialisé et décident des mesures appropriées.
<b>A4</b>	Elles analysent et prennent en compte, dans leurs interventions, les facteurs sociaux, spatiaux, temporels, culturels, institutionnels et politiques.	Elles réfléchissent à l'influence de la société, de la culture et de la diversité sur l'occupation, la participation, la santé et le bien-être des individus et de la société, et en tirent des recommandations pour la pratique ergothérapeutique.	Elles mettent leurs connaissances régulièrement à jour et sont capables d'évaluer de manière critique, les théories, nouvelles ou existantes, en lien avec l'ergothérapie, la santé, la maladie et le handicap et d'en tirer les conséquences.  Elles réfléchissent à l'influence de la société, de la culture et de la diversité sur l'occupation, la participation, la santé et le bien-être des individus et de la société, et en tirent des recommandations pour la pratique ergothérapeutique. Elles sont en mesure d'implémenter de nouvelles offres et de nouveaux modèles d'intervention.
<b>A5</b>	Elles sont familiarisées avec les méthodes de recherche en ergothérapie et en science de l'occupation et en tirent des conséquences pour leurs interventions.	Elles identifient les besoins en recherche et participent à des projets de recherche.	Elles soutiennent le développement des prestations ergothérapeutiques, identifient les besoins en recherche et assurent l'intégration des résultats de la recherche et des projets de recherche cliniques dans leurs prestations ou leur équipe.



## B) Communicatrice

	BSc	MSc	PA
<b>B1</b>	Elles communiquent de manière adéquate avec le client sur la situation et les ressources disponibles, et favorisent une compréhension mutuelle pour une prise de décision partagée.	Elles assurent une communication interprofessionnelle adaptée à la situation et au groupe cible.	Elles disposent de bonnes compétences de négociation, savent communiquer en fonction de leur rôle, de leur fonction et de leur position.  Elles connaissent et réfléchissent à leur rôle et à celui des autres professions et contribuent ainsi à une communication constructive et adaptée.
<b>B2</b>	Elles permettent au client de participer au processus de décision par leur style de communication et la mise en place de mesures de soutien, et renforcent ainsi son autonomie.	Elles soutiennent l'équipe intra- et interprofessionnelle dans la prise de décision par leur expertise et leur mode de communication.	Elles assurent la représentation des intérêts de leur propre profession. Elles disposent de compétences pour mener des négociations et sont en mesure de les conduire de façon efficace.
<b>B3</b>	Elles font preuve de sensibilité dans leurs rapports avec les autres, les respectent et permettent à leurs clients de défendre leurs propres intérêts.	Elles veillent à ce que la collaboration soit constructive.	Elles reconnaissent les besoins et les attentes de leurs clients ainsi que des autres professions. Elles sont en mesure d'initier des processus de recherche de solutions et participent activement à la mise en place de consensus dans les équipes intra- et interprofessionnelles.

## C) Collaboratrice

	BSc	MSc	PA
<b>C1</b>	Elles travaillent avec respect et sur un pied d'égalité avec les autres professionnels de la santé et du social à la recherche de solutions permettant de fournir des prestations optimales aux clients.	Elles définissent les offres en ergothérapie pour différents groupes de clients, populations, contextes et environnements dans un contexte interprofessionnel.	Elles participent activement à une collaboration interprofessionnelle efficace.  Elles s'engagent de manière proactive et prennent en charge des projets d'ordre intra- ou interprofessionnel.
<b>C2</b>	Elles apportent, comme membres d'une équipe professionnelle et interprofessionnelle, la perspective de l'ergothérapie en montrant de quelle manière la capacité d'agir et les occupations influencent la santé, le bien-être et la participation à la société.	Elles développent et optimisent les parcours de soins dans l'équipe professionnelle et interprofessionnelle et veillent à leur mise en œuvre.	Elles partagent la responsabilité du développement et de la mise en œuvre de lignes directrices cliniques et de parcours de soins pertinents.  Elles assurent que les interventions basées sur des données probantes et centrées sur le client sont mises en œuvre dans la pratique ergothérapeutique et interprofessionnelle.
<b>C3</b>		Elles façonnent activement le développement de modèles de soins interprofessionnels, en privilégiant une perspective axée sur l'occupation.	Elles soutiennent activement une collaboration interprofessionnelle efficace.

## D) Leader/porteuse de responsabilité

	BSc	MSc	PA
<b>D1</b>	Elles organisent leurs propres activités professionnelles, assument leurs responsabilités envers leurs clients et gèrent de manière durable les ressources disponibles de manière à délivrer des services d'ergothérapie efficaces.	Elles sont responsables du développement des prestations ergothérapeutiques.	Elles sont responsables de projets en matière de prise en charge intra- ou interprofessionnelle.  Elles répondent de la gestion de la qualité de leur service
<b>D2</b>	Dans le contexte de la gestion de la qualité, elles s'engagent activement en faveur de l'efficacité de leur organisation et du système de santé.	Elles s'engagent pour la qualification continue et spécialisée de leur équipe.	Elles répondent de l'assurance et du développement de la qualité des interventions ergothérapeutiques selon l'état de l'art («state of the art»).
<b>D3</b>	Elles agissent selon des normes de qualité en vigueur et les contrôlent régulièrement.	Elles développent et optimisent des standards de qualité.	

## E) Rôle de promotrice de la santé/avocate de la santé

	BSc	MSc	PA
<b>E1</b>	Elles soutiennent les clients dans la recherche et la compréhension des informations pertinentes en les orientant dans le système des assurances sanitaires et sociales.	Elles défendent la perspective axée sur l'occupation auprès des décideurs dans les soins de santé.	Dans le cadre de leurs activités, elles prennent position dans les débats actuels en matière de politique de santé et défendent les intérêts de la profession.
<b>E2</b>	Elles s'engagent pour une société inclusive et sans obstacles, et pour des conditions favorables à la santé.	Elles évaluent les développements politiques et sociaux internationaux (dans le domaine de la santé) et en tirent des conséquences pour les soins de santé en Suisse.	Elles s'engagent dans de nouveaux champs d'activité avec comme motivation le droit à des occupations significatives au sens de l'égalité des chances pour tous les groupes de la population.

## F) Apprenante/superviseuse

	BSc	MSc	PA
<b>F1</b>	<p>Proposition adaptée: Elles soutiennent le processus d'apprentissage en créant des conditions d'apprentissage appropriées pour elles-mêmes et pour les autres.</p>	<p>Elles garantissent des conditions cadres soutenant le processus d'apprentissage au sein de l'équipe.</p>	<p>Elles garantissent et encouragent le transfert des savoirs théoriques dans la pratique de leur équipe.</p>
<b>F2</b>	<p>Elles transmettent leurs savoirs spécifiques en ergothérapie aux clients, à leur équipe et aux autres personnes concernées.</p>	<p>Elles apportent leur expertise professionnelle dans différents organes ainsi que par des publications.</p>	

## G) Professionnelle

	BSc	MSc	PA
<b>G1</b>	<p>(Selon proposition PL) Elles s'engagent dans la politique professionnelle pour un positionnement et une représentation adéquate de l'ergothérapie dans le système de santé et auprès du grand public.</p>	<p>Elles contribuent à de bonnes conditions cadres en ergothérapie, à leur reconnaissance et à leur financement.</p>	<p>Elles sont au fait des dernières connaissances professionnelle et de la politique des associations professionnelles et sont capables de les communiquer.</p>
<b>G2</b>	<p>Elles respectent dans l'exercice de leur profession le code professionnel de l'Association Suisse des Ergothérapeutes (ASE) et le code déontologique de la Fédération mondiale des ergothérapeutes (WFOT).</p>	<p>Elles soutiennent, évaluent et mettent en œuvre des considérations éthiques dans la pratique clinique, la recherche et l'apprentissage.</p>	<p>Elles veillent à ce que les directives éthiques professionnelles soient respectées et que les ressources soient utilisées de manière appropriée dans leur domaine d'activité.</p>
<b>G3</b>	<p>Elles mobilisent leurs qualités et leurs forces personnelles de façon adéquate pour promouvoir le développement de la profession d'ergothérapeute.</p>	<p>Elles contribuent activement au développement d'une théorie indépendante en ergothérapie afin de clarifier les limites et synergies avec d'autres profils professionnels.</p>	

## 9.2 Autres domaines d'activité

### Domaines d'activité pour les ergothérapeutes avec MAS



**Domaines d'activité / fonctions:**

- Spécialiste
- Selon le portfolio de formation continue:
  - formation pratique
  - direction du personnel
  - gestion de projet
- ...

### Domaines d'activité pour les ergothérapeutes avec PhD



**Domaines d'activité / fonctions:**

- Enseignement dans un programme MSc
- Recherche/travail scientifique
- ...